

Délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Séance du 15 mars 2024

4 - BUDGET 2024 de l'AGENCE

L'an deux mille vingt quatre, le quinze mars à dix sept heures trente, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 29 février 2024, s'est réunie en présentiel à l'Hôtel du Département, sous la Présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 68 membres sur 223

Ont donné pouvoir : 31

Collège « Département » :

M. François AVISSEAU (Département)
à Mme Florence PETIPEZ (Département)

M. Gérard BLONDEAU (Département)
à M. Gérard MAYAUD (Département)

Mme Chantal MONJOINT (Département)
à Mme Nadine BELLUROT (Département)

Collège « Communautés de Communes » :

M. Pierre BERTHOUMIEUX (Châtillonnais en Berry)
à M. Christian BOISLAIGUE (Coeur de Brenne)

Collège « Communes » :

M. Michel BRIENT (Bouges-le-Château)
à M. Joseph FORGET (Vijon)

M. Didier GUENIN (Buxières-d'Aillac)
à M. Stéphane CALARD (Chaillac)

M. Claude DAUZIER (Chasseneuil)
à M. Jean-Louis RICHARD (Châtillon-sur-Indre)

M. Lionel BROUARD (Ciron)
à M. Pascal BEIGNEUX (Clion-sur-Indre)

M. Aymeric BRISSE (Chuis)
à M. Alain GOURINAT (Pommiers)

M. Daniel DAUDON (Crevant)
à M. Bernard MITATY (Crozon-sur-Vauvre)

M. Bernard VILLERETTE (Dun-le-Poëlier)
à M. Pascal BERTHON (Lignac)

M. François LURDE (Ecueillé)
à M. Jean-Marc LAFONT (Mers-sur-Indre)

M. Michel BRAUD (Fléré-la-Rivière)
à M. Gilles REDON (La Châtre-L'Anglin)

M. Jean-François ROY (Lye)
à M. Philippe YVON (Chézelles)

Mme Christelle RAOUI (Mauvières)
à M. Claude ALAPETITE (Montlevicq)

M. Patrice BOIRON (Neuilly-les-Bois)
à M. Jean-Pierre CHENE (Moulins-sur-Céphons)

Mme Bernadette DEFFONTAINES (Paulnay)
à M. Henri CHAUMONT (Meunet-Planches)

M. Alain BELLET (Poulligny-Saint-Martin)
à M. Michel FLAGEL (Tendu)

M. Yves GUESNARD (Reuilly)
à M. Patrice PERRAT (Saint-Genou)

M. Jean-Michel GUILLEMAIN (Rouvres-les-Bois)
à Mme Karine AUROUX (Saint-Christophe-en-Boucherie)

M. Pierre ROUSSEAU (Saint-Valentin)
à M. Bernard ALLOUIS (Bommiers)

M. Pascal PAUVREHOMME (Sainte-Lizaigne)
à Mme Lydie LACOU (Thenay)

Mme Céline BRUNET (La Pérouille)
à M. Gilles BERNIER (Villegouin)

M. Gérard DEFOUGERE (Le Magny)
à Mme Guylène MAUSSIRE (Tilly)

Mme Béatrice LLORENS (Le Menoux)
à M. François BROGGI (Badecon-le-Pin)

Mme Christine SAUVARD (Lourdoueix-Saint-Michel)
à Mme Virginie ELION (Aigurande)

M. Christian DENIS (Lurais)
à M. Yves CRON (Poulaines)

M. Gaston LANGLOIS (Sainte-Sévère-sur-Indre)
à M. Jean-Louis CAMUS (Mézières-en-Brenne)

M. Antoine MICHOT (Thevet-Saint-Julien)
à M. Philippe PATRIGEON (La Berthenoux)

M. Marc DENAUD (Vigoulant)
à M. Florian DUBREUIL (Saint-Août)

M. Christophe LUMET (Vineuil)
à M. Jean-Marc SEVAULT (Villegongis)

Etaient absents excusés : 10



En début de séance, vous avez pu entendre lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'Agence approuvé par le conseil d'administration et vous avez également adopté le compte administratif 2023. Après neuf années d'exercice de notre agence, les adhérents ont pu parfaire leur connaissance de leur patrimoine routier et bénéficier d'aide dans la gestion administrative notamment de leur domaine public.

La poursuite des missions de l'ATD36 en 2023 a permis aux adhérents de compléter la connaissance de leur patrimoine (*notamment ouvrages d'art*) au travers des missions qu'ils ont souhaité confier à l'agence.

Les moyens mobilisés par l'ATD36 ces dernières années sur ces missions seront à nouveau mobilisés. Je vous propose d'examiner le budget correspondant pour l'année 2024.

Les moyens mobilisés :

Comme pour les années précédentes, les moyens nécessaires pour réaliser les missions de l'ATD36 sont mutualisés avec les moyens d'ingénierie de la Direction des Routes du Département répartis sur l'ensemble du territoire. Cette mutualisation permet d'apporter une réponse de proximité aux besoins des adhérents tout en mobilisant des ressources du siège de la Direction des Routes lorsque cela est nécessaire (*expertise, moyen du système d'informations géographiques, service marchés publics ...*).

Compte tenu du nombre d'adhérents à la date de rédaction du présent rapport et de la charge estimée d'activités, il est prévu 6,75 équivalents temps plein (ETP) sur cette année pour l'exécution des missions de l'ATD36.

Le budget de l'ATD36 :

Le budget de l'agence est géré en comptabilité directe par le Comptable Public au moyen de la nomenclature comptable M57.

Le fonctionnement de l'agence s'appuie sur les personnels et infrastructures du Département. Le budget de l'ATD36 prend donc en charge les dépenses relatives à 6.75 ETP pour 2024.

Le budget qui vous est présenté au vote pour l'année 2024 se compose alors comme suit :

- en dépenses :

Remboursement des frais généraux : frais de véhicule et divers moyens mis en œuvre par le Département pour l'exécution des missions :	57 086,64 €
Créance admise en non-valeur	0,50 €
Remboursement des frais de personnels :	302 000,00 €
Moyens de fonctionnement propres (<i>signature électronique, etc.</i>) :	800,00 €

- en recettes :

Comme les années précédentes, les recettes de l'agence sont constituées des cotisations des adhérents calculées sur la base de la population totale en vigueur issue des données actualisées INSEE du 1^{er} janvier 2024. Le montant de la cotisation des communes et communautés de communes reste fixé en fonction de la population concernée. Le Département cotise à hauteur de 1 € par habitant, ainsi que les communes et communautés de communes qui adhèrent sur le même territoire compte tenu de leurs compétences partagées. Dans les autres cas, le montant de la cotisation est défini sur la base de 1,50 € par habitant. Les cotisations sont donc établies pour 2024 sur les mêmes bases que les huit années précédentes. S'ajoutent à ces recettes prévisionnelles le résultat de clôture 2023 d'un montant de 55 630,64 €.

Les cotisations des adhérents sont arrêtées conformément aux annexes 2 et 3 jointes au présent rapport pour l'année 2024 et le budget en recettes pour 2024 est arrêté comme suit :

Cotisations des adhérents réparties comme suit :		304 256,50 €
- communes :	139 980,50 €	
- communautés de communes :	52 513,00 €	
- Département :	111 763,00 €	
Résultat de clôture 2023		55 630,64 €

Mission complémentaire :

Une mission complémentaire pour l'assistance à la mise en œuvre de travaux dont le montant cumulé sur l'année est inférieur pour un adhérent à 30.000 € H.T. pourra être sollicitée auprès de l'Agence. L'exécution de cette prestation donne lieu à cotisation complémentaire.
Je vous propose de maintenir le taux de cotisation à 4 % du montant des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 99 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

L'Assemblée Générale Ordinaire

Considérant que le quorum est atteint,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article 1er : Le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 55 630,64 € est affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Article 2 : Le budget en dépenses et en recettes tel que présenté en annexe 1 à la présente délibération est adopté.

Article 3 : Les cotisations des communes adhérentes sont fixées conformément à l'annexe 2 à la présente délibération.

Article 4 : Les cotisations des communautés de communes adhérentes sont fixées conformément à l'annexe 3 à la présente délibération.

Article 5 : La contribution du Département est fixée à 111 763,00 €.

Article 6 : La Direction des Routes du Département (*personnels et moyens*) interviendra au profit de l'Agence dans le cadre d'une convention.

Article 7 : La cotisation complémentaire pour la réalisation d'une mission d'assistance à la mise en œuvre de petits travaux d'investissement limités à 30.000 € H.T. par an pour un adhérent sera égale à 4 % du montant des travaux.

Le Président



François DAUGERON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 1 à la DELIBERATION n° 4 du 15 mars 2024

: Agence Technique Depart. 36 (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005071400019

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ATD 36 - Budget Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

38

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B
I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget : - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ». III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) : - Fonctionnement : % - Investissement : % IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre. V – Les provisions sont semi-budgétaires (4). VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent. VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).		

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
TOTAL des RAR				
Investissement	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1		0,00
Investissement	A2 + B2		0,00
Fonctionnement	A3 + B3		0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		0,00	0,00	0,00
+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
		0,00		0,00
=				
Total de la section d'investissement (2)		0,00		0,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		359 887,14		304 256,50
+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)	
		0,00		55 630,64
=				
Total de la section de fonctionnement (3)		359 887,14		359 887,14
TOTAL DU BUDGET (4)		359 887,14		359 887,14

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
---------------	--	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses Imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Agence Technique Depart. 36 - ATD 36 - Budget Principal - BP - 2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	359 886,64	359 886,64	359 886,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,50	0,50	0,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	359 887,14
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	359 887,14

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	359 887,14
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
0,00					

=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
359 887,14					

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	55 630,64
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	359 887,14
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	359 886,64		359 886,64
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,50	0,00	0,50
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	359 887,14	0,00	359 887,14

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	359 887,14
---	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Agence Technique Depart. 36 - ATD 36 - Budget Principal - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	304 256,50		304 256,50
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		304 256,50	0,00	304 256,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	55 630,64
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	359 887,14
---	------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
--	------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL					
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166 et 1688 non budgétaire)					
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (9)					
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles					
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation					
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des recettes d'équipement					
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)					
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subventions invest. non transf.					
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)					
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cpte de liaison : affectation (BA,régie)					
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées					
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières					
024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières					
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)					
Total des recettes réelles					
021	0,00		0,00	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement					
040	0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)					
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales (6)					
Total des recettes d'ordre					
	0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire; budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	I		0,00	II		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	0,00	359 887,14	359 887,14
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	359 886,64	359 886,64	0,00	359 886,64	359 886,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	0,00	359 887,14	359 887,14
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	0,00	359 887,14	359 887,14
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								359 887,14
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)			55 630,64
---------------------------------------	--	--	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées			359 887,14
---	--	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	0,00	359 887,14	359 887,14	
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	359 886,64	359 886,64	0,00	359 886,64	359 886,64	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00	
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		359 086,64	359 086,64	0,00	359 086,64	359 086,64	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50	
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,50	0,50	0,00	0,50	0,50	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	0,00	359 887,14	359 887,14	
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	359 887,14	359 887,14	0,00	359 887,14	359 887,14	
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE				B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
7473	Participation départements	0,00	0,00	111 763,00	111 763,00	111 763,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	139 980,50	139 980,50	139 980,50
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	52 513,00	52 513,00	52 513,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	304 256,50	304 256,50	304 256,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 223

Nombre de membres présents ou représentés : 99

Nombre de suffrages exprimés : 99

VOTES :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29 février 2024

Présenté par M. François DAUGERON, Président de l'ATD36

A Châteauroux, le 15 mars 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Châteauroux, le 15 mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Voir liste en annexe

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la publication le 27 MARS 2024
Châteauroux, le 27 MARS 2024

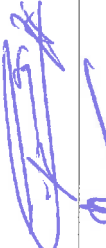
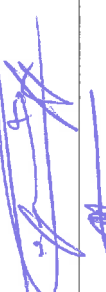
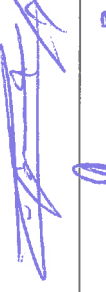
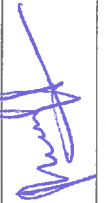
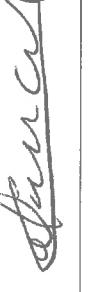
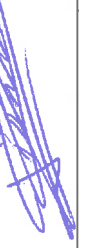
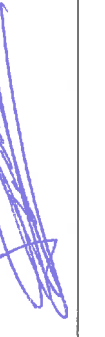
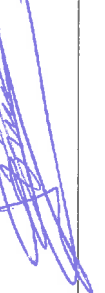
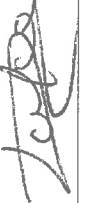
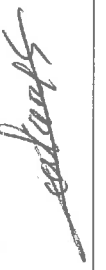
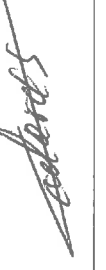
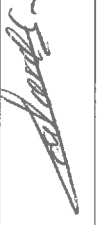
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

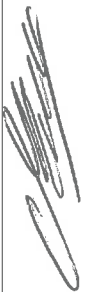
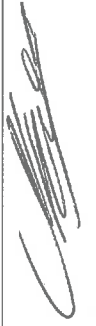
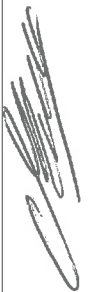
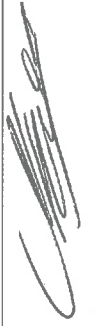
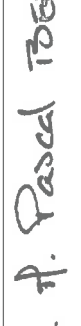
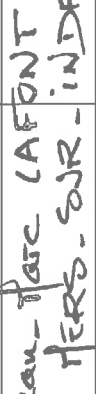
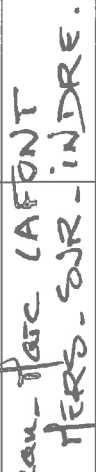
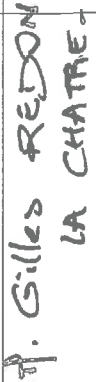
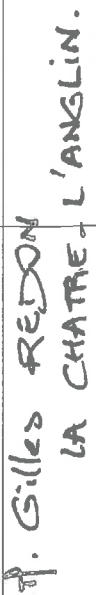
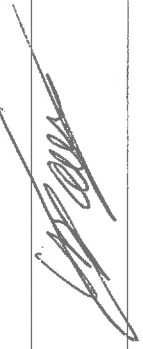
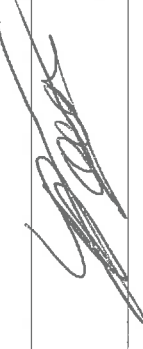
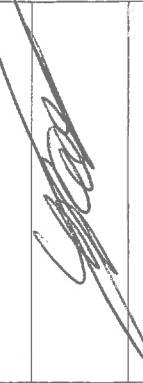
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

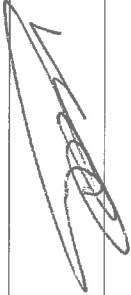
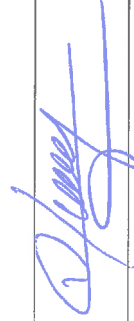
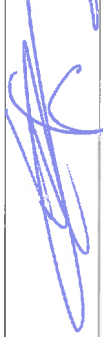
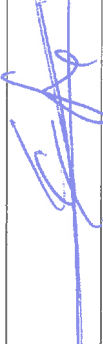
Le Président de l'ATD36

François DAUGERON

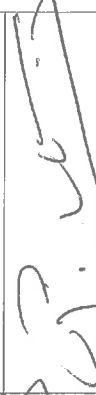
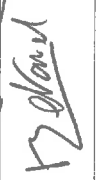
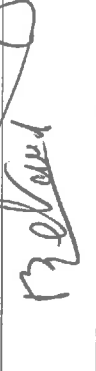
Civilité	Prénom	Nom	COLLECTIVITE	Emargement présence	Emargement Compte Administratif	Emargement budget
Madame	Virginie	ELION	AIGURANDE			
Monsieur	Jean-Pierre	JOLLY	AIZE			
Monsieur	Etienne	AUJARD	AMBRAULT			
Monsieur	Jacques-Henri	LEPREUX	ANJOUIN			
Monsieur	Arnaud	CIBOT	ARGY			
Monsieur	Jean-René	NICAULT	ARPHEUILLES			
Monsieur	Christophe	JUBERT	AZAY-LE-FERRON			
Monsieur	François	BROGGI	BADECON-LE-PIN			
Monsieur	Olivier	TEXIER	BAGNEUX			
Monsieur	Philippe	HOCHARD	BARAIZE			
Monsieur	Bruno	LESSAULT	BAUDRES			
Monsieur	Etienne	LEBOUCHER	BAZAIGES			
Monsieur	Patrick	LEMAIGRE	BEAULIEU			
Monsieur	Bernard	ALLOUIS	BOMMIERS			
Monsieur	Karl	FIRMIN	BONNEUIL			
Monsieur	Jacques	DE BREMOND D'ARS	BOUESSE			
Monsieur	Michel	BRIENT	BOUGES-LE-CHATEAU	A donné pouvoir à M. Joseph Forget - UJON.		
Monsieur	Hugues	FOUCAULT	BRETAGNE			
Monsieur	Francis	RABILLE	BRIANTES			
Monsieur	Thierry	FOURRE	BRION			
Monsieur	Bruno	MALOU	BRIVES			
Monsieur	Cyril	BLONDEAU	BUXEUIL			
Monsieur	Didier	GUENIN	BUXIERES-D'AILLAC	A donné pouvoir à M. Stéphane Calard - CHAILLAC.		
Monsieur	Jérôme	GABILLAUD	CEAULMONT			
Monsieur	Benjamin	FAUDUET	CELON			
Monsieur	Bernard	MARCHAND	CHABRIS			
Monsieur	Stéphane	CALARD	CHAILLAC			
Monsieur	Sylvain	CHAGNAUD	CHALAIS			

Civilité	Prénom	Nom	COLLECTIVITE	Emargement présence	Emargement Compte Administratif	Emargement budget
Monsieur	Michel	SALMON	CHAMPILLET			
Monsieur	Claude	DAUZIER	CHASSENEUIL	A donné pouvoir à M. Jean-Louis RICHARD	CHATELON - SUR - INDRE.	
Monsieur	Jean-Louis	RICHARD	CHATILLON-SUR-INDRE			
Monsieur	Jean-Paul	GRELET	CHAVIN			
Monsieur	Pascal	DE COCK	CHAZELET			
Monsieur	Philippe	YVON	CHEZELLES			
Madame	Catherine	LERAT	CHITRAY			
Monsieur	Louis-Patrick	BARDON	CHOUDAY			
Monsieur	Lionel	BROUARD	CIRON	A donné pouvoir à M. Pascal BEIGNEUX	CLION - SUR - INDRE.	
Monsieur	Alain	BOURIN	CLERE-DU-BOIS			
Monsieur	Pascal	BEIGNEUX	CLION-SUR-INDRE			
Monsieur	Aymeric	BRISSE	CLUIS	A donné pouvoir à M. Alain GOURINAT - Pottiers.		
Monsieur	Antoine	DEL MORAL	COINGS			
Madame	Carole	BRANCHEREAU	Communauté de communes Champagne Boischaux			
Monsieur	Christian	BOISLAIGUE	Communauté de Communes Coeur de Brenne			
Monsieur	Alain	DERVILLÉ	Communauté de Communes De Chabris - Pays de Bazelle			
Monsieur	Jean-Louis	PESSON	Communauté de communes De Levroux Boischaux Champagne			
Monsieur	Pierre	BERTHOUMIEUX	Communauté de communes Du Châtillonnais en Berry	A donné pouvoir à M. Christian BOISLAIGUE	Communauté de Communes Coeur de Brenne.	
Monsieur	Claude	DOUCET	Communauté de communes Ecueillé - Valençay			
Monsieur	Philippe	GOURLAY	Communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin			
Monsieur	Jean-Pierre	ARNOUX	CONCREMIERS			
Monsieur	Christian	LAFOND	CONDÉ			
Monsieur	Daniel	DAUDON	CREVANT	A donné pouvoir à M. Bernard HIRATY	CROZON - SUR - INDRE.	
Monsieur	Bernard	MITATY	CROZON-SUR-VAUVRE			
Monsieur	Gérard	PROT	CUZION			
Monsieur	François	AVISSEAU	DEPARTEMENT	A donné pouvoir à Mme Florence PETITEZ - Département.		
Madame	Nadine	BELLUROT	DEPARTEMENT			
Monsieur	Gérard	BLONDEAU	DEPARTEMENT	A donné pouvoir à M. Gérard PAYSAN - Département.		

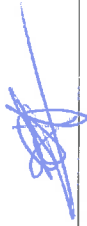
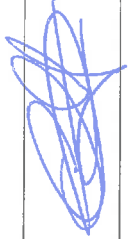
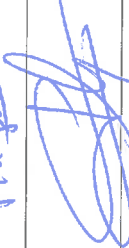
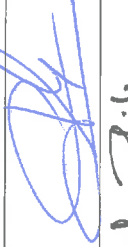
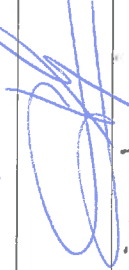
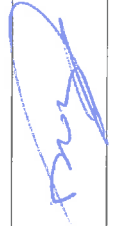
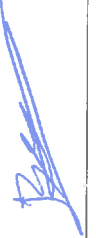
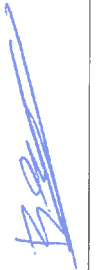
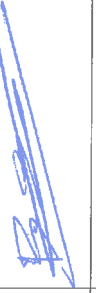
Civilité	Prénom	Nom	COLLECTIVITE	Emargement présence	Emargement Compte Administratif	Emargement budget
Monsieur	François	DAUGERON	DEPARTEMENT		Le Président s'est retiré au moment du vote	
Monsieur	Marc	FLEURET	DEPARTEMENT			
Monsieur	Gérard	MAYAUD	DEPARTEMENT			
Madame	Chantal	MONJOINT	DEPARTEMENT	A domie pouvoir à Mme Nadine BELLENOT - Département.		
Madame	Florence	PETIPEZ	DEPARTEMENT			
Monsieur	Dimitri	ALBERT	DIOU			
Monsieur	Philippe	MAUBOIS	DOUADIC			
Monsieur	Bernard	VILLERETTE	DUN-LE-POELIER	A domie pouvoir à M. Pascal BERTHON - LISNAC.		
Monsieur	Jean-Claude	NOGRETTE	DUNET			
Monsieur	François	LURDE	ECUEILLE	A domie pouvoir à M. Jean-Pascal LAFONT HERS-SUR-INDRE.		
Monsieur	Frédéric	AUCLAIR	EGUZON-CHANTOME			
Monsieur	Patrick	CHARASSON	FEUSINES			
Monsieur	Michel	BRAUD	FLERE-LA-RIVIERE	A domie pouvoir à M. Gilles REDON LA CHATRE - L'ANGLIN.		
Madame	Elisabeth	GAULTIER	FONTENAY			
Monsieur	Louis	De FARALS	FONTGOMBAULT			
Monsieur	Georges	BIDEAUX	FONTGUENAND			
Monsieur	Philippe	BAILLY	FOUGEROLLES			
Monsieur	Michel	LAVENTU	FRANCILLON			
Madame	Christiane	HUOT	FREDILLE			
Monsieur	Stéphane	MARATHON	GARGILLES-DAMPIERRE			
Monsieur	Pierre	CHARTIER	GEHEE			
Monsieur	Philippe	PICAUD	GIROUX			
Monsieur	Bertrand	SACHET	GOURNAY			
Madame	Nadine	DELAGE	GUILLY			
Monsieur	Martin	PAROLA-DANIEL	HEUGNES			
Monsieur	Patrick	GABILLON	INGRANDES			
Monsieur	Jacques	BREUILLAUD	JEU-LES-BOIS			
Madame	Caroline	LEGENDRE	JEU-MALOCHES			

Civilité	Prénom	Nom	COLLECTIVITE	Emargement présence	Emargement Compte Administratif	Emargement budget
Monsieur	Philippe	PATRIGEON	LA BERTHENOUX			
Monsieur	Philippe	ALLELY	LA BUXERETTE			
Monsieur	Jean-Philippe	GIROU	LA CHAMPENOISE			
Monsieur	Christophe	MORIN	LA CHAPELLE-ORTHEMALE			
Monsieur	Vincent	LANCHAIS	LA CHAPELLE-SAINT-LAURIAN			
Monsieur	Gilles	REDON	LA CHATRE-L'ANGLIN			
Madame	Céline	BRUNET	LA PEROUILLE	A donné pouvoir à M. Gilles Bernier.	M. Gilles Bernier.	JILLEGGUIN.
Madame	Annick	BROSSIER	LA VERNELLE			
Monsieur	Gérard	DEFOUGERE	LE MAGNY	A donné pouvoir à Mme Genevieve Passoire.		TILLY.
Madame	Béatrice	LLORENS	LE MENOUX	A donné pouvoir à M. François Broggi.	BADECON - LE PIN.	
Monsieur	Jean-Pierre	NANDILLON	LE PECHEREAU			
Monsieur	Guillaume	CHAUSSEMY	LE PONT CHRETIEN CHABENET			
Monsieur	Adrien	DEVIGNE	LE TRANGER			
Monsieur	David	SAINSON	LEVROUX			
Monsieur	Pascal	BERTHON	LIGNAC			
Monsieur	Michel	ROUSSEAU	LIGNEROLLES			
Monsieur	Adrien	BARRE	LINGE			
Monsieur	Jean-Claude	ETIENNE	LINIEZ			
Monsieur	Pascal	MORIN	LIZERAY			
Madame	Christine	SAUVARD	LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL	A donné pouvoir à Mme Virginie Elion.	M. Virginie ELION.	AISURANDE.
Madame	Aurélié	CHAUVIN	LOUROUER-SAINT-LAURENT			
Monsieur	Didier	DUVERGNE	LUANT			
Monsieur	François	LEGER	LUCAY-LE-MALE			
Monsieur	Christian	DENIS	LURAIS	A donné pouvoir à M. Yves Cron.	M. Yves CRON.	POUGAINES.
Monsieur	Jean-Michel	MULTON	LUREUIL			
Monsieur	Jean-François	ROY	LYE	A donné pouvoir à M. Philippe Yvon.	M. Philippe Yvon.	CHEZEELLES.
Monsieur	Olivier	MARTINET	LYS-SAINT-GEORGES			
Monsieur	Denis	DESCOUX	MAILLET			

Civilité	Prénom	Nom	COLLECTIVITE	Emargement présence	Emargement Compte Administratif	Emargement budget
Monsieur	Jean-Claude	DUPLESSIS	MALICORNAY			
Monsieur	Hervé	FLEURY	MARTIZAY			
Madame	Christelle	RAOUI	MAUVIERES	A donné pouvoir à H. Claude ALAPETITE.		Postevisiq.
Monsieur	Jean	BONNIN	MENETOU-SUR-NAHON			
Monsieur	François	CARROY	MENETREOLS-SOUS-VATAN			
Monsieur	Thierry	CHARRET	MEOBECQ			
Monsieur	Patrice	CONFOLANT	MERIGNY			
Monsieur	Jean-Marc	LAFONT	MERS-SUR-INDRE			
Monsieur	Henri	CHAUMONT	MEUNET-PLANCHES			
Madame	Marie-France	RENAUDAT	MEUNET-SUR-VATAN			
Monsieur	Jean-Louis	CAMUS	MEZIERES-EN-BRENNE			
Monsieur	Pierre	TELLIER	MIGNE			
Monsieur	Bernard	FOULATIER	MONTCHEVRIER			
Monsieur	Karl	PAWLOWSKY	MONTGIVRAY			
Monsieur	Philippe	GUERINEAU	MONTIERCHAUME			
Monsieur	Mathieu	LABRUNE	MONTIPOURET			
Monsieur	Claude	ALAPETITE	MONTLEVICQ			
Madame	René	DELFOUR	MOSNAY			
Monsieur	Philippe	PIGOIS	MOUHERS			
Monsieur	Jean-Marie	LAVILLONNIERE	MOUHET			
Monsieur	Jean-Pierre	CHENE	MOULINS-SUR-CEPHONS			
Monsieur	Philippe	SEVIN	MURS			
Monsieur	Daniel	CHAMPIGNY	NEONS-SUR-CREUSE			
Monsieur	Jean-Michel	MEDAR	NERET			
Monsieur	Patrice	BOIRON	NEUILLAY-LES-BOIS	A donné pouvoir à H. Jean-Pierre CHENE		HOULINS-SUR-CEPHONS.
Monsieur	Stéphane	VANAULT	NEUVY-PAILLOUX			
Monsieur	Guy	GAUTRON	NEUVY-SAINT-SEPULCHRE			
Monsieur	Eric	VERDIER	NIHERNE			

Civilité	Prénom	Nom	COLLECTIVITE	Emargement présence	Emargement Compte Administratif	Emargement budget
Monsieur	Patrick	NONIN	NOHANT-VIC			
Monsieur	Hervé	JEUNESSE	NURET-LE-FERRON			
Monsieur	Jacques	PROUTEAU	OBTERRE			
Monsieur	Laurent	BRE	ORSENNES			
Monsieur	Vincent	MOIRIN	ORVILLE			
Monsieur	Claude	MERLOT	OULCHES			
Monsieur	Pascal	DE SOUZA	PALLUAU-SUR-INDRE			
Madame	Christine	DEJOIE	PARNAC			
Madame	Agathe	NIVET	PAUDY			
Madame	Bernadette	DEFFONTAINES	PAULNAY	A donné pouvoir à M. Henri CHAUFFOUR HENRI-PLANCHES		
Monsieur	Jean-Luc	DORADOUX	PERASSAY			
Monsieur	Alain	GOURINAT	POMMIERS			
Monsieur	Yves	CRON	POULAINES			
Madame	Christèle	DAUDON	POULIGNY-NOTRE-DAME			
Monsieur	Alain	BELLET	POULIGNY-SAINT-MARTIN	A donné pouvoir à M. Michel FUGEL.		TENJDU.
Monsieur	Roland	CAILLAUD	POULIGNY-SAINT-PIERRE			
Monsieur	Guy	LEVEQUE	PREAUX			
Monsieur	Xavier	RETAUD	PREUILLY-LA-VILLE			
Monsieur	Gilles	TOUZET	PRISSAC			
Monsieur	Lionel	GUIBLIN	PRUNIER			
Monsieur	Jannick	GOUBET	REBOURSIN			
Monsieur	Yves	GUESNARD	REUILLY	A donné pouvoir à M. Patrice PERRAT.		SAINT-GENOU.
Monsieur	Joël	DARNAULT	RIVARENNES			
Monsieur	Richard	WILLIAMS	ROSNAV			
Monsieur	Philippe	CHARRET	ROUSSINES			
Monsieur	Jean-Michel	GUILLEMAIN	ROUVRES-LES-BOIS	A donné pouvoir à Mme Karine SAINT-CHRISTOPHE-Ed-BOUCHERIE.		AUROUX.
Madame	Edith	VACHAUD	RUFFEC			
Monsieur	Jean-Louis	CHEZEAUX	SAINT-AIGNY			

Civilité	Prénom	Nom	COLLECTIVITE	Emargement présence	Emargement Compte Administratif	Emargement budget
Monsieur	Florian	DUBREUIL	SAINT-AOUT			
Monsieur	Gérard	BAILLY	SAINT-AUBIN			
nouveau représentant non désigné par délibération du Conseil Municipal						
Monsieur	Bruno	DION	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE			
Madame	Karine	AUROUX	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE			
Monsieur	Philippe	GUERIN	SAINT-CIVRAN			
Madame	Françoise	FAUCHON-VERDIER	SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT			
Monsieur	Pascal	CUTARD	SAINT-DENIS-DE-JOUHET			
Monsieur	Yanick	COMPAIN	SAINT-FLORENTIN			
Monsieur	Patrice	PERRAT	SAINT-GENOU			
Monsieur	Christophe	SCHAUER	SAINT-GILLES			
Monsieur	Jacky	GENET	SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE			
Monsieur	Cédric	VERDON	SAINT-LACTENCIN			
Monsieur	Fabrice	BAILLY	SAINT-MARCEL			
Madame	Brigitte	VOITIER	SAINT-MAUR			
Monsieur	Alain	JACQUET	SAINT-MEDARD			
Monsieur	Cédric	GUENAND	SAINT-MICHEL-EN-BRENNE			
Monsieur	Rémy	DEGUET	SAINT-PLANTAIRE			
Monsieur	Pierre	ROUSSEAU	SAINT-VALENTIN	A donné pouvoir à	P. Bernard ALLOUIS.	BOULFIERS.
Monsieur	Christian	LAFAYE	SAINT-FAUSTE			
Monsieur	Jean-Louis	MARCQ	SAINT-GEMME			
Monsieur	Pascal	PAUVREHOMME	SAINT-LIZAIGNE	A donné pouvoir à	Lucy LACOU -	THELAY.
Monsieur	Gaston	LANGLOIS	SAINT-SEVERE-SUR-INDRE	A donné pouvoir à	P. Jean-Louis CAPUS HEZIERES-EN-TORRENNE.	
Monsieur	Bertrand	CHASSE	SARZAY			
Monsieur	Anthony	FERRAND	SAULNAY			
Monsieur	Martial	DRUI	SAUZELLES			
Monsieur	Didier	BRUNET	SAZERAY			
Monsieur	Dominique	LANDOIS	SEGRY			

Civilité	Prénom	Nom	COLLECTIVITE	Emargement présence	Emargement Compte Administratif	Emargement budget
Monsieur	Ghislain	DENIS	SELLES-SUR-NAHON			
Madame	Christelle	BARBOUX-MALET	SEMBLECAY			
Monsieur	Claude	NIVET	SOUGE			
Monsieur	Michel	FLAGEL	TENDU	Flagel	Flagel	Flagel
Madame	Lydie	LACOU	THENAY			
Monsieur	Antoine	MICHOT	THEVET-SAINT-JULIEN	A donner pouvoir à	M. Philippe PATRIGÉON	LA BERTHEVOIX.
Monsieur	Sébastien	DUGOT	THIZAY			
Madame	Guyène	MAUSSIRE	TILLY			
Monsieur	Philippe	VIAUD	TRANZAULT			
Monsieur	Alain	GUILLEMAIN	URCIERS			
Monsieur	Jean-François	HERIOUX	VAL-FOUZON			
Monsieur	Pascal	DOUCET	VALENCAY			
Monsieur	Jean-Michel	CHABENAT	VATAN			
Monsieur	Robert	PASQUIET	VELLES			
Monsieur	Jean-François	RIAUTE	VENDOEUVRES			
Monsieur	Jean-Jacques	PREL	VERNEUIL-SUR-IGNERAIE			
Madame	Marie-Christine	JOURNOUX	VEUIL			
Monsieur	Cédric	GEMPTÉL	VICQ-EXEMPLET			
Monsieur	Marc	DENAUD	VIGOULANT	A donner pouvoir à	Florian DUBREUIL	SAINT-AOÛT.
Madame	Brigitte	PIPEREAU	VIGOUX			
Monsieur	Joseph	FORGET	VIJON	Forget	Forget	Forget
Monsieur	Jean-Marc	SEVAULT	VILLEGONGIS			
Monsieur	Gilles	BERNIER	VILLEGOUIN			
Monsieur	Jacky	SEGRET	VILLENTOIS - FAVEROLLES-EN-BERRY			
Monsieur	Christian	BORGEAIS	VILLIERS			
Monsieur	Christophe	LUMET	VINEUIL	A donner pouvoir à	M. Jean-Paul SEVAULT	VILLEGONGIS.
Monsieur	Jean-Philippe	RENAUD	VOUILLON			

**COTISATION DES ADHERENTS
DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'INDRE
- COMMUNES -**

AIGURANDE	2 067,00 €
AIZE	116,00 €
AMBRAULT	905,00 €
ANJOUIN	325,00 €
ARGY	900,00 €
ARPHEUILLES	239,00 €
AZAY LE FERRON	870,00 €
BADECON LE PIN	1 171,50 €
BAGNEUX	175,00 €
BARAIZE	549,00 €
BAUDRES	417,00 €
BAZAIGES	304,50 €
BEAULIEU	53,00 €
BOMMIERS	317,00 €
BOÛNEUIL	75,00 €
BOUESSE	607,50 €
BOUGES LE CHATEAU	266,00 €
BRETAGNE	125,00 €
BRIANTES	925,50 €
BRION	619,00 €
BRIVES	248,00 €
BUXEUIL	232,00 €
BUXIERES D'AILLAC	366,00 €
CEAULMONT	1 057,50 €
CELON	588,00 €
CHABRIS	2 806,00 €
CHAILLAC	1 064,00 €
CHALAIS	154,00 €
CHAMPILLET	196,50 €
CHASSENEUIL	1 071,00 €

CHATILLON SUR INDRE	2 337,00 €
CHAVIN	420,00 €
CHAZELET	189,00 €
CHEZELLES	685,50 €
CHITRAY	268,50 €
CHOUDAY	154,00 €
CIRON	804,00 €
CLERE DU BOIS	240,00 €
CLION SUR INDRE	1 016,00 €
CLUIS	1 491,00 €
COINGS	1 359,00 €
CONCREMIERS	940,50 €
CONDE	232,00 €
CREVANT	1 080,00 €
CROZON SUR VAUVRE	504,00 €
CUZION	706,50 €
DIOU	400,50 €
DOUADIC	715,50 €
DUN LE POELIER	435,00 €
DUNET	107,00 €
ECUEILLE	1 215,00 €
EGUZON CHANTOME	2 031,00 €
FEUSINES	322,50 €
FLERE LA RIVIERE	545,00 €
FONTENAY	83,00 €
FONTGOMBAULT	391,50 €
FONTGUENAND	255,00 €
FOUGEROLLES	544,50 €
FRANCILLON	78,00 €
FREDILLE	75,00 €

GARGIESSÉ DAMPIERRE	417,00 €
GEHEE	253,00 €
GIROUX	121,00 €
GOURNAY	430,50 €
GUILLY	248,00 €
HEUGNES	398,00 €
INGRANDES	460,50 €
JEU LES BOIS	616,50 €
JEU MALOCHES	120,00 €
LA BERTHENOUX	555,00 €
LA BUXERETTE	183,00 €
LA CHAMPENOISE	299,00 €
LA CHAPELLE ORTHEMALE	144,00 €
LA CHAPELLE SAINT LAURIAN	136,00 €
LA CHATRE L'ANGLIN	504,00 €
LA PEROUILLE	690,00 €
LA VERNELLE	791,00 €
LE MAGNY	1 567,50 €
LE MENOUX	648,00 €
LE PECHEREAU	2 793,00 €
LE PONT CHRETIEN CHABENET	1 441,50 €
LE TRANGER	180,00 €
LEVROUX	2 868,00 €
LIGNAC	472,00 €
LIGNEROLLES	168,00 €
LINGE	206,00 €
LINIEZ	331,00 €
LIZERAY	86,00 €
LOURDOUEIX SAINT MICHEL	459,00 €
LOUROUER SAINT LAURENT	391,50 €

**COTISATION DES ADHERENTS
DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'INDRE
- COMMUNES -**

LUANT	2 410,50 €
LUCAY LE MALE	1 333,00 €
LURAIS	342,00 €
LUREUIL	403,50 €
LYE	752,00 €
LYS SAINT GEORGES	310,50 €
MAILLET	394,50 €
MALICORNAY	291,00 €
MARTIZAY	947,00 €
MAUVIERES	306,00 €
MENETOU SUR NAHON	137,00 €
MENETREOLS SOUS VATAN	121,00 €
MEOBECQ	561,00 €
MERIGNY	835,50 €
MERS SUR INDRE	1 024,50 €
MEUNET PLANCHES	176,00 €
MEUNET SUR VATAN	197,00 €
MEZIERES EN BRENNIE	981,00 €
MIGNE	248,00 €
MONTCHEVRIER	679,50 €
MONTGIVRAY	2 377,50 €
MONTIERCHAUME	2 733,00 €
MONTIPOURET	912,00 €
MONTLEVICQ	159,00 €
MOSNAY	709,50 €
MOUHERS	319,50 €
MOUHET	416,00 €
MOULINS SUR CEPHONS	287,00 €
MURS	129,00 €
NEONS SUR CREUSE	561,00 €

NERET	288,00 €
NEUILLY LES BOIS	1 011,00 €
NEUVY PAILLOUX	1 182,00 €
NEUVY SAINT SEPULCHRE	2 523,00 €
NIHERNE	2 287,50 €
NOHANT VIC	688,50 €
NURET LE FERRON	447,00 €
OBTERRE	212,00 €
ORSENNES	1 074,00 €
ORVILLE	143,00 €
OULCHES	624,00 €
PALLUAU SUR INDRE	806,00 €
PARNAC	513,00 €
PAUDY	666,00 €
PAULNAY	355,00 €
PERASSAY	606,00 €
POMMIERS	333,00 €
POULAINES	833,00 €
POULIGNY NOTRE DAME	975,00 €
POULIGNY SAINT MARTIN	348,00 €
POULIGNY SAINT PIERRE	1 579,50 €
PREAUX	174,00 €
PREUILLY LA VILLE	231,00 €
PRISSAC	594,00 €
PRUNIERES	513,00 €
REBOURSIN	101,00 €
REUILLY	3 040,50 €
RIVARENNES	763,50 €
ROSNAY	792,00 €
ROUSSINES	364,00 €

ROUVRES LES BOIS	276,00 €
RUFFEC	873,00 €
SAINT AIGNY	424,50 €
SAINT AOUT	1 251,00 €
SAINT AUBIN	160,00 €
SAINT BENOIT DU SAULT	539,00 €
SAINT CHRISTOPHE EN BAZELLE	355,00 €
SAINT CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	364,50 €
SAINT CIVRAN	205,50 €
SAINT CYRAN DU JAMBOT	315,00 €
SAINT DENIS DE JOUHET	1 473,00 €
SAINT FLORENTIN	526,00 €
SAINT GENOU	1 432,50 €
SAINT GILLES	97,00 €
SAINT HILAIRE SUR BENAIZE	311,00 €
SAINT LACTENCIN	625,50 €
SAINT MARCEL	2 308,50 €
SAINT MAUR	1 000,00 €
SAINT MEDARD	57,00 €
SAINT MICHEL EN BRENNIE	326,00 €
SAINT PLANTAIRE	913,50 €
SAINT VALENTIN	273,00 €
SAINTE FAUSTE	264,00 €
SAINTE GEMME	259,00 €
SAINTE LIZAIGNE	1 710,00 €
SAINTE SEVERE SUR INDRE	1 170,00 €
SARZAY	463,50 €
SAULNAY	166,00 €
SAUZELLES	387,00 €
SAZERAY	466,50 €

COTISATION DES ADHERENTS
DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'INDRE
- COMMUNES -

SEGRY	750,00 €	URCIERS	370,50 €	VIGOUillant	150,00 €
SELLES SUR NAHON	62,00 €	VAL FOUZON	954,00 €	VIGOUX	706,50 €
SEMBLECAY	101,00 €	VALENCAY	2 335,00 €	VIJON	438,00 €
SOUGE	225,00 €	VATAN	1 965,00 €	VILLEGONGIS	105,00 €
TENDU	1 005,00 €	VELLES	1 491,00 €	VILLEGOUIN	319,00 €
THENAY	1 368,00 €	VENDOEUVRES	1 656,00 €	VILLENTROIS-FAVEROLLES EN BERRY	885,00 €
THEVET SAINT JULIEN	601,50 €	VERNEUIL SUR IGNERAIE	511,50 €	VILLIERS	172,00 €
THIZAY	238,00 €	VEUIL	384,00 €	VINEUIL	1 265,00 €
TILLY	147,00 €	VICQ EXEMPLET	477,00 €	VOUILLON	231,00 €
TRANZAULT	540,00 €				

ANNEXE 3 à la DELIBERATION n° 4 du 15 mars 2024 (page 1/1)

COTISATION DES ADHERENTS
DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'INDRE
- COMMUNAUTÉS DE COMMUNES -

Chabris Pays de Bazelle	6 264,00 €
Champagne Boischauts	10 115,00 €
Châtillonais en Berry	5 864,00 €
Cœur de Brenne	4 742,00 €
Ecueillé-Valençay	12 091,50 €
Levroux Boischaut Champagne	6 306,00 €
Marche Occitane-Val d'Anglin	7 130,50 €